

## ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS

L'ADMINISTRATEUR

## ANNONCES

A LYON : AGENCIE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCIE HAVAS

Place de la Bourse, 3

## L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION  
4, rue Paradis, 4  
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS  
NE SONT PAS RENDUS  
ABONNEMENTS  
\* 1893 RHÔNE ET DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS  
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; 1 an, 18 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS  
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

## LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

## A l'Étranger

Si non, la triple alliance au moins les trois alliés traversent décidément une période pénible. Les troubles de Berlin sont terminés, pour le moment, mais toute la presse allemande est insoumise contre les préventions théocratiques d'un jeune souverain qui, heureusement, parle beaucoup plus qu'il n'agit. Il apparaît de plus en plus que l'Allemagne est gouvernée par un impulsif et un débile, qui serait mieux, pour le bonheur de son peuple et pour celui de l'Europe, pour sa santé aussi, sous la direction et soins des hommes de l'art, qu'à la tête d'un grand empire. On commence à s'inquiéter, à Vienne et à Rome, de ce déséquilibre, sur lequel on s'est efforcé jusqu'ici de fermer les yeux, mais qu'il faut bien se résoudre à reconnaître, et l'on se demande tout bas, dans les sphères officielles, s'il ne conviendrait pas de se précautionner contre les éclats d'un coup de folie plus dangereux que les précédents. Ces appréhensions percent à travers la réserve que montrent les officieuses d'Autriche et d'Italie dans l'examen des choses allemandes,

On écrit de Vienne au *Times* que « Guillaume II inspire partout à ses admirateurs des craintes très vives ; on regrette plus que jamais la direction du prince de Bismarck, dont la disparition a évidemment accru les forces du parti socialiste dans les deux empires du centre ». Regrets inutiles, puisque les relations ont été rompues de telle sorte entre l'empereur d'Allemagne et l'ex-chancelier, que ni l'un ni l'autre ne pourraient aujourd'hui, sans humiliation profonde, consentir à les reprendre. L'absence de toute force pondérée à la tête du gouvernement, le trouble jeté dans les esprits par des tentatives comme celle de la mainmise du clergé sur l'école, les émeutes successives en divers points de l'empire et jusque devant le palais impérial, autant de causes et d'indices d'une situation intérieure de moins en moins stable, autant de motifs de craintes pour le maintien de la paix européenne.

L'état des choses n'est pas meilleur en Autriche-Hongrie. Là, l'empereur est plus calme, plus posé, plus vraiment animé d'intentions droites et pacifiques ; François-Joseph, placé entre l'agité de Berlin et l'ambitieux de Rome, est un élément modérateur, qui acquiert sur l'ensemble de la politique extérieure l'influence que les deux autres perdent. On doit le croire sincèrement pacifique ; c'est le gardien qui veille à ce que, au nord ou au sud, ses amis inconsolables ou impatients ne jouent pas de trop près avec le feu. Mais il est aux prises, lui aussi, avec des difficultés intérieures qui risquent de paralyser en partie ses efforts. La Bohême réclame une autonomie égale à celle dont jouit la Hongrie, et la Hongrie commence à trouver insuffisante la dose d'indépendance que lui a donnée l'accord de 1867.

Les diverses nationalités qui composent cet arlequin territorial qui est l'empire de François-Joseph, fermentent, s'enfuent, menacent de se désagréger : une secousse suffirait pour dissocier ces éléments contenus et pour réduire François-Joseph au rôle de souverain sans état.

C'est encore une des raisons, la plus puissante, qui l'obligerait à travailler au maintien de la paix si l'y était déjà tout naturellement disposé. Il y en a d'autres : l'Autriche-Hongrie aussi est rongée par le socialisme, qui, né de la misère, grandit nécessairement avec elle. Une enquête vient d'établir que la moitié des ouvriers de Vienne, dans tous les métiers, sont sans travail et que 10,000 sont actuellement sans pain. Quels dangers ne résultent pas d'une situation pareille ?

La misère n'est pas moins grande en Italie, et l'on sait que les désordres ont menacé la capitale au cours des dernières semaines. Les ouvriers, là-bas aussi, demandent du travail, et la détresse financière empêche de leur en donner. On ne construit plus de maisons, on ferme les usines, on suspend les travaux publics ; seuls les serenaux, les fabriques d'armes, les chantiers de constructions de navires sont en pleine activité ; mais on n'y peut occuper tous les ouvriers, et d'ailleurs, ce n'est là qu'une activité ruineuse, tout le contraire de celle qui développe les ressources et augmente la prospérité d'un pays. La population entière ne peut pas vivre sur le budget de l'Etat. C'est cette situation redoutable qui favorise chez les gouvernements italiens les visées ambitieuses et qui constituent une des principales menaces, avec les excentricités de Guillaume II, pour la paix européenne.

Il est à craindre que le roi Humbert ne voit pas d'autre moyen que la guerre pour sortir avec quelque chance de succès de l'impasse où il s'est laissé conduire par le prince de Bismarck. Heureusement, plus le temps passe, plus ces chances favorables à la triple alliance diminuent, et l'on peut dire qu'aujourd'hui elles ne sont pas bien loin de disparaître tout à fait.

Ce qui arrive était depuis longtemps prédict. La folie des armements à l'extrême, que l'Europe doit à l'Allemagne, consomme la ruine de celle-ci et de ses alliés, tandis que la France est en position de soutenir presque indéfiniment les charges qui lui incombent. X.

cois-Joseph au rôle de souverain sans état.

C'est encore une des raisons, la plus puissante, qui l'obligerait à travailler au maintien de la paix si l'y était déjà tout naturellement disposé. Il y en a d'autres : l'Autriche-Hongrie aussi est rongée par le socialisme, qui, né de la misère, grandit nécessairement avec elle. Une enquête vient d'établir que la moitié des ouvriers de Vienne, dans tous les métiers, sont sans travail et que 10,000 sont actuellement sans pain. Quels dangers ne résultent pas d'une situation pareille ?

La misère n'est pas moins grande en Italie, et l'on sait que les désordres ont menacé la capitale au cours des dernières semaines. Les ouvriers, là-bas aussi, demandent du travail, et la détresse financière empêche de leur en donner. On ne construit plus de maisons, on ferme les usines, on suspend les travaux publics ; seuls les serenaux, les fabriques d'armes, les chantiers de constructions de navires sont en pleine activité ; mais on n'y peut occuper tous les ouvriers, et d'ailleurs, ce n'est là qu'une activité ruineuse, tout le contraire de celle qui développe les ressources et augmente la prospérité d'un pays. La population entière ne peut pas vivre sur le budget de l'Etat. C'est cette situation redoutable qui favorise chez les gouvernements italiens les visées ambitieuses et qui constituent une des principales menaces, avec les excentricités de Guillaume II, pour la paix européenne.

Il est à craindre que le roi Humbert ne voit pas d'autre moyen que la guerre pour sortir avec quelque chance de succès de l'impasse où il s'est laissé conduire par le prince de Bismarck. Heureusement, plus le temps passe, plus ces chances favorables à la triple alliance diminuent, et l'on peut dire qu'aujourd'hui elles ne sont pas bien loin de disparaître tout à fait.

Ce qui arrive était depuis longtemps prédict. La folie des armements à l'extrême, que l'Europe doit à l'Allemagne, consomme la ruine de celle-ci et de ses alliés, tandis que la France est en position de soutenir presque indéfiniment les charges qui lui incombent. X.

## LA POLITIQUE

Il faut bien en parler, puisque tout le monde ne parle que de cela : le journal le *Jour* vient d'engager — au profit de M. Constans et contre M. de Freycinet — une campagne plus déplorable encore que violente : — et, comme entrée de jeu, nous en sommes déjà aux gros mots de « felonie et de manœuvres indigènes », — cela promet pour la suite.

Cela promet surtout de l'agrément aux adversaires de la République et aux ennemis de la France. Je ne sais pas quel effet produisent à Paris ces explosions d'un dépit tellement exagéré que ses allégations en paraissent tout d'abord invraisemblables. Ce que je sais, c'est qu'en province, ce ne sont pas de telles façons d'accepter une retraite — même imméritée — qui produisent une bonne impression sur ceux qui regrettent de ne plus voir M. Constans aux affaires.

Le *Jour* — trop de gens vont le dire demain — ne s'avance pas ainsi sans l'assentiment tacite de celui dont il prend si

violemment la défense, — et vraiment M. Constans compromet, en autorisant de telles violences, une attitude qui n'était pas sans hauteur et une situation qui n'était pas sans inspirer à beaucoup de réelles sympathies.

D'autant mieux que le gros pétard lancé par le *Jour* sous ce titre « le Secret de la Crise » ne résiste pas une minute à un examen réfléchi. Prétendre que la crise ministérielle a été combinée par M. de Freycinet et par M. Carnot pour faire plaisir à Rochefort, c'est entrer dans le domaine de la fantaisie carnavalesque, que n'excuse pas le voisinage du mardi gras.

Parce que, au mois de mai dernier (il y a un an), un Français — un bon Français — à coup sûr — aurait dit à Rochefort contre quatre z'yeux : « Voyons, vous vous disposez, à propos de l'affaire Turpin, à mettre en cause et le ministre de la guerre et l'armée et vous risquez ainsi de créer à la défense nationale de graves embarras. Faites donc passer votre patriotisme de François, ayant votre haine de proscrit. »

Ce serait sur la foi de cette anecdote, — peut-être vraie, peut-être fausse, je n'en sais rien — qu'on échafauderait un roman terminé, un an plus tard, par le martyr de M. Constans, livré aux rancunes de Rochefort ! — je le répète, c'est insensé — et ceux qui entreprennent ce feuilleton et le commencent en excitant l'armée à la défiance et au mépris du ministre de la guerre : ceux-là sont bien légers, sinon bien inconscients.

M. Constans disant — même avec rudesse : « J'ai rendu d'immenses services, j'en suis mal récompensé, » — l'opinion publique se prend à conclure : Cet homme a presque raison de parler ainsi.

Mais M. Constans « laissant » un de ses journaux officiels jeter ainsi l'opprobre à celui qui personifie la défense nationale, — à celui dont la qualité, si j'en crois ce journal — aurait imposé le respect même à un Rochefort, c'est là une mauvaise entrée en campagne, — car c'est, non pas une attaque à M. de Freycinet, mais la défense et le mépris qu'on essaye de faire naître dans l'armée vis-à-vis de son chef supérieur — et cela, c'est peut-être ce que nous aurions le droit d'appeler de ce gros mot « felonie », qui sert de titre à l'étrange article du *Jour*.

JEAN-CLAUDE.

## DÉPÈCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

## M. Carnot et la chute de M. Constans

Paris, 3 mars.

Extrait d'un article du *Gu Blas*, sur les péripheries de la dernière crise ministérielle et l'attitude prise dans cette circonstance par M. Carnot.

Si M. Constans a sa police, M. Carnot a la sienne. Il sait que le ministre de l'intérieur, installé place Beauvau, dans la maison d'en face, cherche à lui faire échec. Après avoir combattu successivement tous les hommes politiques chargés de former un nouveau cabinet, après avoir empêché bien des adhésions, il s'efforce de jeter le trouble parmi les membres nouveaux du ministère nouvellement constitué.

Alors M. Carnot, désireux de raffermir les courages, prend une grande résolution : il appelle auprès de lui M. Jules Roche, M. Viatte et M. Ricard.

— Je connais, messieurs, leur dit-il en substance, la pression que M. Constans s'est efforcé d'exercer sur vos déterminations.

Et je vous sais gré d'avoir passé outre, de ne m'avoir donné votre concours envers et contre tous. Mais, comme je veux

que il ne reste aucun doute dans votre esprit, je vais vous livrer le secret de mon attitude à l'égard de M. Constans.

« Je ai dit que j'étais opposé au maintien aux affaires de M. Constans, que j'avais posé pour condition, à tous ceux que j'avais appelés, d'écartier M. Constans de la combinaison nouvelle. Rien n'est plus faux.

« La preuve, je vous la donnerai en vous rappelant que j'ai insisté auprès de M. de Freycinet pour que le cabinet dont il était le chef et qui venait de démissionner revint sur sa détermination et conservât le pouvoir sans aucun membre en fut exclu. Je vous la fournirai également en vous rappelant que M. Rouvier fut invité par moi à former un ministère dans lequel, je le saisis bien, il ne manquerait pas de faire une place à M. Constans.

« M. de Freycinet et M. Rouvier ayant décliné mes offres, j'appelai M. Bourgeois, à qui je ne fis aucun recommandation en ce qui concernait M. Constans.

« Je n'ai donc — je crois vous avoir convaincu — entré en aucune manière le maintien de M. Constans au ministère de l'intérieur. Il le sait bien.

« Mais ce qu'il ne me pardonne jamais, ni lui ni ses amis, c'est de ne pas lui avoir corrompu le soin de former le nouveau cabinet. Eh bien ! cela, messieurs, était impossible.

Plutôt que de m'y résoudre, j'eusse préféré m'expliquer devant le pays par un message, démissionné même. Et j'éprouve d'autant plus d'aise à parler ainsi devant vous, que je m'exprime devant un ancien collègue de M. Constans, devant M. Jules Roche.

« M. Jules Roche peut vous dire qu'à plusieurs reprises, tous les membres du cabinet qui viennent de tomber, ont invité M. Constans à poursuivre l'*Intransigeant* et que le matin même du jour où M. Laur monte à la tribune, M. Constans fut sommé de prendre cette démission. »

Ayant ainsi expliqué son attitude à l'égard de M. Constans, le président congédia MM. Jules Roche, Viatte et Ricard.

Nous garantissons l'exacititude des renseignements que nous venons de publier. Si M. Carnot n'a pas prononcé *textuellement* les paroles ci-dessus reproduites, il n'en a pas moins parlé dans le sens que nous avons indiqué... et nous renverrons à M. Jules Roche tous ceux qui pourront être tentés de démentir cet article.

## CHAMBRE

## AVANT LA SÉANCE

Paris, 3 mars.

Les couloirs sont des plus animés, mais les conversations manquent d'intérêt, toutes roulant sur la Déclaration qu'on ne connaît pas.

On n'annonce aucune interpellation, mais il n'est pas douteux qu'un incident sera soulevé tout au moins sur la question religieuse.

La droite constitutionnelle, réunie avant la séance, s'est constituée officiellement en groupe, dont M. de Frescherville a été nommé président. Le groupe a décidé, en principe, de ne voter contre le cabinet que si les termes de la Déclaration ministérielle l'obligeaient à lui refuser son concours.

## LA SÉANCE

Paris, 3 mars.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet.

Toutes les tribunes sont absolument combles.

Au banc des ministres, MM. Loubet, de Freycinet, Ribot, Bourgeois et Jules Roche.

La Chambre est au grand complet.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Loubet, président du conseil, monte à la tribune au milieu d'un profond silence et lit d'une voix ferme la déclaration suivante :

Michel et Nadia quittèrent Sémilowsko et reprirent cette pénible route d'Irkoutsk. La jeune fille résista énergiquement à la fatigue. Si Michel Strogoff l'eût vue, peut-être n'aurait-il pas eu le courage d'aller plus loin. Mais Nadia ne se plaignait pas, et Michel Strogoff, n'entendant pas un soupir, marchait avec une hâte qu'il n'était pas maître de réprimer.

Et pourquoi ? Pouvait-il donc espérer de devancer encore les Tartares ? Il était à pied, sans argent, il était aveugle, et si Nadia, son seul guide, venait à lui manquer, il n'aurait plus qu'à se couher sur un des côtés de la route et à mourir misérablement ! Mais enfin, si, à force d'énergie, il arrivait à Krasnogorsk, tout n'eût peut-être pas perdu, puisque le gouverneur, auquel il se ferait connaître, n'hésiterait pas à lui donner les moyens d'atteindre Irkoutsk.

Michel Strogoff allait donc, parlant peu, absorbé dans ses pensées. Il tenait la main de Nadia. Tous deux étaient en communication incessante. Il leur semblait qu'ils n'avaient plus besoin de la parole pour échanger leurs pensées. De temps en temps, Michel Strogoff disait : — Parle-moi, Nadia.

— A quoi bon, Michel ? Nous pensons ensemble ! répondait la jeune fille, et elle faisait en sorte que sa voix ne déclatât aucune fatigue.

— Manges-tu, Nadia ? lui demandait-il à plusieurs reprises.

— Qui, Michel, répondit toujours la jeune fille, qui se contentait des restes de son compagnon.

## LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Messieurs,

Le cabinet qui se présente devant vous ne se dissimule pas les difficultés de sa tâche. Pour la remplir, votre confiance lui est nécessaire. Il veut, par la netteté de ses déclarations, vous permettre dès la première heure de lui dire s'il peut y compter.

## Les Lois militaire et scolaire

Notre politique aura pour premier objet la défense de toutes les lois républicaines. Au premier rang de ces lois, nous plaçons la loi militaire, loi de patriotisme et d'égalité, et la loi scolaire, source de tous les développements de l'esprit national et garantie fondamentale de la liberté de conscience. Nous en poursuivrons la ferme application.

## Les Fonctionnaires

Nous demanderons aux fonctionnaires et à tous ceux qui détiennent une partie de la

## RÉPONSE DE M. RIBOT

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, répond que le gouvernement n'a eu aucune négociation avec le pape au sujet de l'encyclique. Nous n'avons pas négocié à ce sujet, nous n'avons en aucune façon sollicité l'encyclique d'arrière, nous ne l'avons connue que par sa publication.

Les négociations que le gouvernement entretient avec le Saint-Siège, ne résultent que du Concordat. Le gouvernement n'a fait qu'appeler l'attention du Saint-Siège sur des faits dont nous ne pourrions méconnaître la gravité, en particulier sur la publication des catéchismes électoraux.

D'autre part, en présence de la campagne imprudente d'une partie de l'épiscopat, le gouvernement a pensé qu'il était de son devoir d'appeler sur ce point l'attention du Saint-Siège.

M. Pichon. — Alors, les lois actuelles ne nous suffisent donc pas ?

M. Ribot. — Les instructions données à l'ambassadeur visaient cette question et celle des additions faites au catéchisme. Ces instructions n'étaient pas destinées à la publicité.

M. de Cassagnac. — Nous nous en doutons.

M. le ministre des affaires étrangères donne lecture de ces instructions datées du 17 décembre 1894. Elles constatent que l'attitude de l'épiscopat a retardé la pacification recommandée par le Saint-Siège. Elles ajoutent que cette attitude a été déterminée par la pression des partis hostiles au gouvernement.

Cette déclaration, continue M. Ribot, a été soumise au Saint-Père, qui nous a fait savoir qu'il s'efforçait d'éviter de telles conflits. Elle n'était pas faite pour la publicité, mais dans un pays parlementaire, le mieux pour le gouvernement est de démontrer qu'elle a été la conduite qu'il a suivie et le langage qu'il a tenu.

Vote au centre. — Pourquoi ne pas l'avoir fait connaître plus tôt ?

M. Ribot. — Sur ce point, le cabinet actuel accepte complètement la solidarité avec le cabinet précédent. (Bruit à gauche). Mais il ne faut pas qu'il y ait sur ce point une équivoque. Il faut que la Chambre exprime catégoriquement son sentiment sur l'attitude prise par le gouvernement. (Applaudissements au centre.)

## DISCOURS DE M. BARTHOU

M. Barthou revient sur la déclaration du président du conseil. Il sait que de telles déclarations ne valent que par les faits et les actes. Il jugera par ces faits et ces actes le cabinet nouveau, si on peut appliquer ce mot à vieilles connaissances.

Il y a pourtant des questions qu'il faut préciser. Le cabinet précédent a-t-il renversé par le projet de loi sur les associations. Que pense le gouvernement de ce projet ? Il maintient-il le retrait ?

Sur le point particulier traité par M. Ribot, au nom du cabinet précédent comme au nom du cabinet actuel, M. Barthou déclare qu'il a sous les yeux un catéchisme électoral publié en 1889 pendant la période électorale.

Vote à droite. — C'est de l'histoire ancienne !

M. Barthou. — C'est de l'histoire qu'a faite M. Ribot.

Le pape a fait de l'auteur de ce catéchisme son camérier secret. (Très bien ! à gauche).

L'orateur continue. Il soutient que la question constitutionnelle est engagée par le silence gardé dans la précédente discussion par M. Ribot, qui avait alors à faire connaître les décrets qu'il a lus. Pourquoi n'avait pas publié alors un Livre jaune. (Bruit au centre.)

M. Barthou s'élance, après le renversement du cabinet précédent, de revoir les mêmes doctrines et les mêmes hommes. Alors, pourquoi une crise ministérielle ? (Applaudissements ironiques au centre.)

## RÉPONSE DE M. LOUBET

M. Loubet répond que la politique du cabinet était celle du cabinet précédent, et on a parlé de comédie constitutionnelle. La question posée le 18 février n'était pas si simple que le croit M. Barthou, mais les votes successifs émis par la Chambre l'avaient nettement résolue. (Applaudissements.)

Avant de former le nouveau cabinet, celui qui était chargé de cette formation a tenu à rendre compte de ce qui avait déterminé la chute du précédent. On avait reproché à celui-ci ses relations avec le Saint-Siège. L'orateur et ses collègues ont pensé qu'elles ne constituaient qu'un devoir strict tant que le Concordat existe. (Applaudissements.)

C'est la doctrine dont s'est inspirée la dépêche lue à la tribune. Le président du conseil en accepte absolument la responsabilité comme s'il l'avait signée lui-même. (Très bien au centre.)

M. Loubet termine en faisant remarquer qu'il n'avait pas à s'expliquer sur un projet de loi soumis à la Chambre qui a nommé une commission pour l'examiner. Le gouvernement ne l'a pas retiré. Il est à la disposition de la commission et de la Chambre pour le discuter. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)

## DÉCLARATION DE M. PELLETAN

M. Camille Pelletan demande à expliquer son vote. L'orateur constate que c'est à tort qu'on a cru à une crise laborieuse. Il

paraît qu'il n'y a pas eu de crise, c'est le même cabinet qui se représente devant la Chambre ; mais il y tient un langage différent par rapport aux négociations intervenues avec le Saint-Siège. Selon M. de Freycinet, elles avaient pour but de séparer l'Église des anciens partis monarchiques.

M. Ribot. — Mais non !

M. Camille Pelletan s'efforce de mettre en contradiction, à cet égard, les déclarations de M. de Freycinet du 18 février, avec celles de M. Ribot. Il demande qu'on fasse connaître à la Chambre les négociations poursuivies avec le Saint-Siège.

M. Ribot. — Il n'y en a pas !

M. Pelletan. — Votre dépêche était un soi-disant alors ?

M. Ribot. — Nous n'avons jamais parlé au Saint-Siège de l'encyclique, ni de la lettre du cardinal Rampolla, ni des partis politiques.

M. Pelletan. — Je ne suis pas plus éclairé qu'avant.

M. Ribot. — Si vous ne l'êtes pas, dites que vous ne voulez pas l'être ! (Très bien au centre).

M. Pelletan. — Insiste pour la publication d'un Livre jaune, que le ministre a écrit.

La clôture est prononcée.

## L'ordre du jour Rivet

M. Rivet dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et convaincu qu'il ne permettra à aucun pouvoir étranger d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, passe à l'ordre du jour.

M. le président du conseil. — Le gouvernement accepte cet ordre du jour. (Exclamations à droite.)

La division est demandée par M. Piéron.

Il est procédé au scrutin sur la première partie : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement. »

## LE VOTE

Par 341 voix contre 91, la première partie est adoptée.

M. Loubet s'explique sur la deuxième partie de l'ordre du jour qu'il a acceptée. Le gouvernement, comme tous les gouvernements qui l'ont précédé, fera toujours respecter la liberté et les lois du pays. (Approbation).

Cette déclaration ne peut offenser ni blesser qui que ce soit.

M. Rivet retire la deuxième partie de son ordre du jour. (Exclamations).

M. Letellier la reprend.

M. le Douville-Mallefet proteste. Il est impossible que personne, à droite comme à gauche, puisse admettre qu'un pouvoir étranger peut intervenir dans les affaires du pays. Il n'y a donc pas lieu à voter.

M. Letellier n'insiste pas.

L'ordre du jour reste donc avec la première partie seulement.

M. le président annonce que M. Viette a donné sa démission de vice-président de la Chambre.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à samedi, la séance est levée à 4 heures.

## APRÈS LA SÉANCE

L'ordre du jour Rivet a été voté exactement par 325 voix contre 75.

La majorité comprend 280 républiques, 20 droitières, 25 anciens boulangeristes.

91 républicains, dont 20 radicaux, se sont abstenus.

Voici les votes des députés de la région :

Rhône : MM. Million, Aynard, Béroud, Guichard, Guillaumou, ont voté pour ; les autres se sont abstenus.

Ain : Tous les députés ont voté pour.

Côte-d'Or : Tous les députés ont voté pour.

Drôme : M. Maurice Faure a voté contre, les autres ont voté pour.

Isère : M. Bovier-Lapierre était absent, M. Jouffray s'est abstenu, les autres ont voté pour.

Savoie : Tous les députés ont voté pour.

Saône-et-Loire : M. Boyset s'est abstenu, M. Schneider a voté contre, les autres ont voté pour.

Savoie : Tous les députés ont voté pour.

La sortie des députés s'est effectuée dans de tout autres conditions que leur entrée ; ils ont quitté le Palais-Bourbon en ne dissimulant pas l'espèce de soulagement qu'ils éprouvaient de se voir délivrés.

barrassés de l'obsession d'une nouvelle crise. Une partie seulement des radicaux faisait encore des réserves. Il n'a pas échappé à la Chambre que leurs chefs, qui se préparaient à intervenir, n'en ont pu trouver l'occasion, tellement le terrain leur a manqué après la lecture des instructions de M. Ribot et les déclarations si nettes de M. Loubet.

Du côté droit, on annonce qu'on est heureux de savoir avec netteté qui est à la tête du gouvernement et à qui on pourra avoir à parler.

La séance a pris, contre l'attente de beaucoup, une tournure telle que les boulangeristes n'ont pu placer la déclaration qu'ils tenaient en réserve.

Quant au nouveau groupe de la droite constitutionnelle, un certain nombre de ses adhérents regrettent que la question de la loi scolaire leur ait imposé l'obligation de s'abstenir ; ils déclarent que ce ministère a leurs sympathies.

La majorité républicaine a accueilli avec une froidure non dissimulée la lecture de la déclaration. Elle a commencé à se dégeler lorsque M. Ribot lui a donné communication des instructions qu'il avait adressées à notre ambassadeur. Elle a témoigné sa satisfaction par les applaudissements les plus chaleureux, quand elle a entendu la parole nette et sincère du président du conseil.

## SÉNAT

Paris, 3 mars.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Plusieurs rapports sont déposés.

## LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. Ricard, ministre de la justice et des cultes, donne lecture de la déclaration ministérielle.

La déclaration est accueillie au Sénat par des applaudissements sur plusieurs bancs et avec réserve sur d'autres.

M. de Lareinty, demande pourquoi, dans la déclaration, il est dit, à propos de la séparation de l'Église et de l'Etat, qu'il n'y a pas, dans la Chambre, une majorité pour l'accorder.

Le ministre de la justice répond que c'est par erreur qu'il a lu à la Chambre, le texte disant : « les Chambres ».

M. de Lareinty se déclare satisfait.

Le Sénat valide l'élection de M. Bissell, sénateur de la Charente-Inférieure, puis il adopte un crédit de 985,000 francs pour l'exécution des travaux dans les établissements civils et les palais nationaux.

Il s'ajourne ensuite à lundi. La séance est levée à 3 heures 20.

## Autour du Parlement

Paris, 3 mars.

## La Droite constitutionnelle

La droite constitutionnelle a adopté à l'unanimité le programme suivant :

« Les députés présents, respectueux du suffrage universel, poursuivent la formation d'un parti conservateur dans la République ; continueront de lutter pour la défense des idées libérales, ainsi que pour la paix sociale et religieuse ; ils réclameront les réformes démocratiques de nature à améliorer le sort des travailleurs.

## L'Union républicaine du Sénat

Le groupe de l'Union républicaine du Sénat s'est réuni aujourd'hui pour procéder au renouvellement de son bureau.

Ont été élus : Président, M. Tolain, en remplacement de M. Demolé ; vice-présidents, MM. Dusolier et Chalamet ; secrétaire, M. Morellet ; questeur, M. Scheurer-Kestner.

## Informations Politiques

## UN DUEL

Alger, 3 mars.

A la suite d'une polémique de presse, une rencontre a eu lieu à Batna, entre M. Blanc, rédacteur en chef du journal *l'Aurus*, et M. Saint-Germain, maire de Batna. M. Blanc a été blessé à la joue droite.

Loire : M. Girodet, M. Neyrand et M. Souhet se sont abstenus ; les autres ont voté pour.

Saône-et-Loire : M. Boyset s'est abstenu, M. Schneider a voté contre, les autres ont voté pour.

Savoie : Tous les députés ont voté pour.

La sortie des députés s'est effectuée dans de tout autres conditions que leur entrée ; ils ont quitté le Palais-Bourbon en ne dissimulant pas l'espèce de soulagement qu'ils éprouvaient de se voir délivrés.

Le correspondant du *Times* au Caire dit que peu après l'avènement d'Abbas Pacha, lord Salisbury ayant envoyé à Evelyn-Baring une lettre qui l'accréditait auprès du nouveau khédive, et l'exemple ayant été suivi par la France et l'Italie, le bruit court

que les deux derniers ministres de la guerre de l'Egypte et les puissances étrangères ont été nommés à leur poste par l'ambassadeur britannique.

Le correspondant du *Times* au Caire dit que peu après l'avènement d'Abbas Pacha, lord Salisbury ayant envoyé à Evelyn-Baring une lettre qui l'accréditait auprès du nouveau khédive, et l'exemple ayant été suivi par la France et l'Italie, le bruit court

que les deux derniers ministres de la guerre de l'Egypte et les puissances étrangères ont été nommés à leur poste par l'ambassadeur britannique.

Le correspondant du *Times* au Caire dit que peu après l'avènement d'Abbas Pacha, lord Salisbury ayant envoyé à Evelyn-Baring une lettre qui l'accréditait auprès du nouveau khédive, et l'exemple ayant été suivi par la France et l'Italie, le bruit court

que les deux derniers ministres de la guerre de l'Egypte et les puissances étrangères ont été nommés à leur poste par l'ambassadeur britannique.

Le correspondant du *Times* au Caire dit que peu après l'avènement d'Abbas Pacha, lord Salisbury ayant envoyé à Evelyn-Baring une lettre qui l'accréditait auprès du nouveau khédive, et l'exemple ayant été suivi par la France et l'Italie, le bruit court

que les deux derniers ministres de la guerre de l'Egypte et les puissances étrangères ont été nommés à leur poste par l'ambassadeur britannique.

Le correspondant du *Times* au Caire dit que peu après l'avènement d'Abbas Pacha, lord Salisbury ayant envoyé à Evelyn-Baring une lettre qui l'accréditait auprès du nouveau khédive, et l'exemple ayant été suivi par la France et l'Italie, le bruit court

que les deux derniers ministres de la guerre de l'Egypte et les puissances étrangères ont été nommés à leur poste par l'ambassadeur britannique.

Le correspondant du *Times* au Caire dit que peu après l'avènement d'Abbas Pacha, lord Salisbury ayant envoyé à Evelyn-Baring une lettre qui l'accréditait auprès du nouveau khédive

Grave Accident dans une Mine  
A SAINT-ETIENNE

Le puits Camille envahi par les eaux. — Une panique. — Trois cents ouvriers en danger. — Sauvetage des chevaux.

On nous télégraphie de Saint-Étienne : Une terrible nouvelle vient de se répandre en ville.

Le puits Camille, concession du Cros, appartenant au baron de Rochetaillé, aurait été envahi par les eaux, mais cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

On craint que 300 ouvriers soient employés au puits Camille.

On craint une catastrophe.

Saint-Étienne, 3 mars.

Le puits Camille est complètement inondé à la suite de la rupture d'une poche rencontrée dans les travaux d'avancement qui s'effectuent du côté du puits Deschaux.

Dans la galerie où a eu lieu l'inondation, 40 ouvriers étaient occupés. Dans d'autres galeries il s'en trouvait 250, soit tout le poste de jour.

Dès que l'alarme fut donnée, ce fut un sauvage qui peut général. Grâce à la fendeuse qui se trouve près du puits Deschaux, tous les ouvriers purent regagner le jour après un bain forcé.

68 chevaux qui se trouvaient dans les écuries du fond furent aussi sauvés quelques heures après ; les pauvres bêtes avaient de l'eau jusqu'au cou.

On estime, en effet, à 2 mètres la hauteur des eaux.

La foire du 3 mars. — Comme toutes les années, notre grande foire du 3 mars a été visitée par un grand nombre d'étrangers sur la place Championnet, les pépinières ont apporté des choix nombreux d'arbres de toutes sortes. Sur le marché aux bestiaux, grande animation et transactions nombreuses. Sur les boulevards, les forains attirent par leurs étagages variés les acheteurs. Dès lors pour terminer que, malgré un temps aigre et froid, il y a longtemps que nous n'avions eu une foire ayant aussi bien réussi.

Concert de famille. — Dimanche soir, grand concert de famille, vocal et instrumental au café des Colonnes, tenu par M. Ronat.

Montjoyer. — Suicide. — Le 29 février 1892, vers 4 heures du soir, le cadavre de la nommée Marie Dumas, femme Dumas, âgée de 50 ans, ménagère à Montjoyer, au hameau de Cettelle, a été trouvée pendue dans son grenier.

Cette femme avait, à différentes reprises, manifesté l'intention de se suicider.

Saint-Jalle. — Blessures accidentelles. — Ces jours derniers, le nommé François Escouffier, âgé de 48 ans, aubergiste, marié et père de deux enfants, occupé à travailler au quartier du Plan, territoire de Sainte-Jalle, ayant saisi un fusil à deux coups pour tirer sur un chien soupçonné d'hydrophobie, a été blessé à l'avant-bras gauche par l'éclat du canon de cette arme.

Heureusement, le médecin appelé a constaté que les blessures d'Escouffier étaient sans gravité.

Royrac. — Accident de chasse. — Le nommé Joseph Blache, âgé de 55 ans marié, père d'un enfant, propriétaire à Royrac (Drome) était sorti de chez lui avec un fusil pour détruire un faucon lorsque faisant feu sur cet oiseau de proie, son arme lui éclata dans la main gauche.

M. Blache a eu l'index empêtré et le reste de la main complètement mutilé.

LOIRE

Saint-Étienne. — Suicide d'un ouvrier. — Ce matin, un individu atteint d'alémanie mentale, le nommé Julien David, 48 ans, donneur sur Violette, s'est jeté du 2<sup>e</sup> étage de la maison portant le n° 10 de la même rue. Le blessé qui était dans un état lamentable a été transporté à l'Hôpital. Il est mort à 9 heures.

Deux morts subites. — M. Nicolas Laroche, employé au chemin de fer, 3, rue de la Bals, est tombé d'une attaque d'apoplexie.

Un autre, le nommé Jean-Claude Rousset, canonnier, qui travaillait chemin de la Verrerie, est tombé également d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

La neige. — Il est tombé de la neige aujourd'hui. Il y en a déjà une couche de plus de 20 centimètres.

TERRIBLE ACCIDENT

Quatre Blessés

On nous écrit de Roanne :

Cette après-midi, vers midi et demi, une vache que l'on conduisait à l'abattoir et appartenant à Mme veuve Paul Chenel, bouchère, rue Saint-Étienne, étant devenue furieuse a brisé son attache, rue Fontenelle.

Le moment arrivaient des soldats se rendant au champ de tir. L'animal s'est précipité sur eux et trois de ces malheureux soldats ont été grièvement blessés, bras et jambes cassés.

La vache, que la vue des pantalons rouges avait rendue encore plus furieuse, a continué sa course vertigineuse, et arrivée au char de Charles, en face le café Bardin, elle s'est précipitée sur le sieur Bénéteau, boulanger place Saint-Étienne, et lui a fait de graves blessures aux cuisses et au ventre. Elle a continué sa course en traversant la place Saint-Étienne, la rue du Collège et la rue Desboussières, où elle est entrée dans une cour : là, elle a été abattue à coups de fusils.

Quant aux blessés, les trois soldats ont été transportés à l'hospice dans un triste état, et M. Bénéteau a été conduit à la pharmacie de la Loire où il a reçu les soins du docteur Laurent ; on l'a emmené ensuite à son domicile. Son état est très grave.

A demain des détails.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 3 mars, 3 heures soit :

Hauteur du baromètre : 757. — Température, 14°. Direction du vent: N. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures + 2°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 2°.

Situation générale. — Les fortes pressions qui couvrent le Nord de l'Europe continuent à envahir la France et les îles-Britanniques, le baromètre se relève lentement. La dépression se rapproche contre la Méditerranée et les vents prennent de la force dans nos régions ; ils soufflent généralement d'Est Nord et Est. La température se maintient basse.

Bains. — Autre découverte. — On a trouvé enseveli sous une épaisse couche de neige, le cadavre du nommé Antoine Pays, 35 ans, maçon, demeurant au Puy.

Il y a présumption d'assassinat, car le parquet va se transporter ce soir sur les lieux.

Pays avait disparu de son domicile depuis quinze jours.

MEURTRE A LAGRESLE

On nous télégraphie de Roanne :

Le parquet de Roanne vient de se transmettre une information concernant le meurtre, parait-il, à deux coups et blessures.

Le docteur Roland a été requis pour accompagner le parquet et procéder aux constatations médico-légales.

A demain des détails complets sur cette affaire.

Le dimanche 20 mars, une conférence sera faite au Grand-Théâtre par M. Emmanuel Arène, député de la Corse, sous la présidence de M. Casimir-Périer, au profit des enfants pauvres des écoles laïques.

Le puits Camille envahi par les eaux. — Une panique. — Trois cents ouvriers en danger. — Sauvetage des chevaux.

On nous télégraphie de Saint-Étienne : Une terrible nouvelle vient de se répandre en ville.

Le puits Camille, concession du Cros, appartenant au baron de Rochetaillé, aurait été envahi par les eaux, mais cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

On dit que 300 ouvriers sont employés au puits Camille.

On craint une catastrophe.

Saint-Étienne, 3 mars.

Le puits Camille est complètement inondé à la suite de la rupture d'une poche rencontrée dans les travaux d'avancement qui s'effectuent du côté du puits Deschaux.

Dans la galerie où a eu lieu l'inondation, 40 ouvriers étaient occupés. Dans d'autres galeries il s'en trouvait 250, soit tout le poste de jour.

Dès que l'alarme fut donnée, ce fut un sauvage qui peut général. Grâce à la fendeuse qui se trouve près du puits Deschaux, tous les ouvriers purent regagner le jour après un bain forcé.

68 chevaux qui se trouvaient dans les écuries du fond furent aussi sauvés quelques heures après ; les pauvres bêtes avaient de l'eau jusqu'au cou.

On estime, en effet, à 2 mètres la hauteur des eaux.

La foire du 3 mars. — Comme toutes les années, notre grande foire du 3 mars a été visitée par un grand nombre d'étrangers sur la place Championnet, les pépinières ont apporté des choix nombreux d'arbres de toutes sortes. Sur le marché aux bestiaux, grande animation et transactions nombreuses. Sur les boulevards, les forains attirent par leurs étagages variés les acheteurs. Dès lors pour terminer que, malgré un temps aigre et froid, il y a longtemps que nous n'avions eu une foire ayant aussi bien réussi.

Concert de famille. — Dimanche soir, grand concert de famille, vocal et instrumental au café des Colonnes, tenu par M. Ronat.

Montjoyer. — Suicide. — Le 29 février 1892, vers 4 heures du soir, le cadavre de la nommée Marie Dumas, femme Dumas, âgée de 50 ans, ménagère à Montjoyer, au hameau de Cettelle, a été trouvée pendue dans son grenier.

Cette femme avait, à différentes reprises, manifesté l'intention de se suicider.

Saint-Jalle. — Blessures accidentelles. — Ces jours derniers, le nommé François Escouffier, âgé de 48 ans, aubergiste, marié et père de deux enfants, occupé à travailler au quartier du Plan, territoire de Sainte-Jalle, ayant saisi un fusil à deux coups pour tirer sur un chien soupçonné d'hydrophobie, a été blessé à l'avant-bras gauche par l'éclat du canon de cette arme.

Heureusement, le médecin appelé a constaté que les blessures d'Escouffier étaient sans gravité.

Royrac. — Accident de chasse. — Le nommé Joseph Blache, âgé de 55 ans marié, père d'un enfant, propriétaire à Royrac (Drome) était sorti de chez lui avec un fusil pour détruire un faucon lorsque faisant feu sur cet oiseau de proie, son arme lui éclata dans la main gauche.

M. Blache a eu l'index empêtré et le reste de la main complètement mutilé.

LOIRE

Saint-Étienne. — Suicide d'un ouvrier. — Ce matin, un individu atteint d'alémanie mentale, le nommé Julien David, 48 ans, donneur sur Violette, s'est jeté du 2<sup>e</sup> étage de la maison portant le n° 10 de la même rue. Le blessé qui était dans un état lamentable a été transporté à l'Hôpital. Il est mort à 9 heures.

Deux morts subites. — M. Nicolas Laroche, employé au chemin de fer, 3, rue de la Bals, est tombé d'une attaque d'apoplexie.

Un autre, le nommé Jean-Claude Rousset, canonnier, qui travaillait chemin de la Verrerie, est tombé également d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

La neige. — Il est tombé de la neige aujourd'hui. Il y en a déjà une couche de plus de 20 centimètres.

TERRIBLE ACCIDENT

Quatre Blessés

On nous écrit de Roanne :

Cette après-midi, vers midi et demi, une vache que l'on conduisait à l'abattoir et appartenant à Mme veuve Paul Chenel, bouchère, rue Saint-Étienne, étant devenue furieuse a brisé son attache, rue Fontenelle.

Le moment arrivaient des soldats se rendant au champ de tir. L'animal s'est précipité sur eux et trois de ces malheureux soldats ont été grièvement blessés, bras et jambes cassés.

La vache, que la vue des pantalons rouges avait rendue encore plus furieuse, a continué sa course vertigineuse, et arrivée au char de Charles, en face le café Bardin, elle s'est précipitée sur le sieur Bénéteau, boulanger place Saint-Étienne, et lui a fait de graves blessures aux cuisses et au ventre. Elle a continué sa course en traversant la place Saint-Étienne, la rue du Collège et la rue Desboussières, où elle est entrée dans une cour : là, elle a été abattue à coups de fusils.

Quant aux blessés, les trois soldats ont été transportés à l'hospice dans un triste état, et M. Bénéteau a été conduit à la pharmacie de la Loire où il a reçu les soins du docteur Laurent ; on l'a emmené ensuite à son domicile. Son état est très grave.

A demain des détails.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 3 mars, 3 heures soit :

Hauteur du baromètre : 757. — Température, 14°. Direction du vent: N. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures + 2°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 2°.

Situation générale. — Les fortes pressions qui couvrent le Nord de l'Europe continuent à envahir la France et les îles-Britanniques, le baromètre se relève lentement. La dépression se rapproche contre la Méditerranée et les vents prennent de la force dans nos régions ; ils soufflent généralement d'Est Nord et Est. La température se maintient basse.

Bains. — Autre découverte. — On a trouvé enseveli sous une épaisse couche de neige, le cadavre du nommé Antoine Pays, 35 ans, maçon, demeurant au Puy.

Il y a présumption d'assassinat, car le parquet va se transporter ce soir sur les lieux.

Pays avait disparu de son domicile depuis quinze jours.

MEURTRE A LAGRESLE

On nous télégraphie de Roanne :

Le parquet de Roanne vient de se transmettre une information concernant le meurtre, parait-il, à deux coups et blessures.

Le docteur Roland a été requis pour accompagner le parquet et procéder aux constatations médico-légales.

A demain des détails complets sur cette affaire.

La marine marchande va d'abord utiliser cette découverte, mais la marine militaire de la bataille de l'île de Kirsch. Garnier, l'horizor, deux bouteilles de fruits.

Harmonie du V<sup>e</sup> arrondissement. — Les musiciens sont priés d'être exacts à la répétition générale de ce soir vendredi, à 8 heures 1/2.

Communication en vue du prochain concert.

Société des légionnaires du Rhône. — Le vendredi 4 mars, représentation à l'honneur de rappeler aux sociétaires que l'assemblée générale aura lieu, le dimanche 6 mars, à 3 heures précises, au Palais de la Bourse, salle des réunions industrielles.

Urgence, nomination d'une commission chargée d'étudier la question des retraites.

Union régionale des cyclistes. — Assemblée générale mensuelle vendredi 4 courant, à 8 heures 1/2 du soir, café Doche et Valin, Du-moulin, successeur.

Ordre du jour : admissions, question du fanion, sorte officielle de mars.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société de Tir de Lyon. — Dimanche 6 mars, concours habituel du premier dimanche du mois : 12 prix aux armes de précision (200 mètres) et 30 prix aux armes de guerre (300, 400 et 500 mètres).

Deuxième et dernière journée du concours d'ouverture, qui comporte 50 prix délivrés au centre et à la série : tous tirer admis.

Distribution des prix à la clôture du tir.

Nota. — L'omnibus du stand, part du pont Morand, rive gauche, toutes les heures à partir de 11 heures.

Quatrième concours national de tir. — Le comité du 4<sup>e</sup> concours national de tir, donné à Lyon en 1891, tiendra vers le 15 mars courant sa séance de clôture au cours de laquelle les comptes définitivement arrêt

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 4 Mars (188)

## ABANDONNÉE!

PAR

Charles MEROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Mais elle pouvait parler à peine. Elle étouffait. Ces demoiselles faisaient des mines ! C'était à voir, ma parole ! Enfin, me voilà... sur le pavé.

La blonde se déshabillait et procédait à sa toilette du soir, avec ce soin qui n'abandonne jamais les filles vraiment élégantes, même les plus pauvres.

Elle passa un peignoir et vint se mettre à côté de Colette.

Pourquoi es-tu restée si longtemps dans cette affreuse maison, lui dit-elle en l'embrassant.

D'abord, tu comprends, on ne sait pas. On croit qu'il ne s'agit que d'être empressée, active, de parler aux gens avec des façons engageantes, dans leur langue, et de leur vendre toutes sortes de choses à des prix fabuleux, sous le vain prétexte que c'est des objets d'art. Ce n'est que peu à peu qu'on s'initie aux mystères du trafic. Mais on espère toujours être plus malin que les autres et s'en tirer à peu de frais !

— Ainsi, ma pauvre fille, tu n'as plus de place ?  
— Non, dit Colette avec indifférence. Je n'aurai bientôt plus rien à t'en-vier.  
— Tu vas perdre la tienne ?  
— J'en ai peur.  
— Pourquoi ?  
— C'est une autre histoire ! Il y a dans la maison un homme de trop.  
— Servoz ? s'écria vivement Colette. Jeanne inclina la tête.

— J'en étais sûre... Ses questions... Ses menaces couvertes... Qu'est-ce qu'il t'a dit, ce père-là ?

— Il m'a proposé d'être sa maîtresse !  
— Tout crûment ?

— Et en quels termes ! Et comme il voyait que ça ne prenait pas, il m'a demandé de l'épouser. En quels termes encore !

— Ainsi, dit Colette, le moyen ne lui importe guère, pourvu qu'il arrive !  
— Justement.

— Moi, je ne pourrais pas le voir chez moi, même en peinture, dit l'aînée avec son langage qui devenait d'un sans-gêne étonnant depuis qu'elle vivait dans le monde spécial des ateliers de couture ; il me donne des cauchemars, cet oiseau-là ! Il a des yeux noirs comme des trous, la nuit ; et il ne parle que de jeter les gens à la porte ! Les gardes chourvures et les marchands d'esclaves doivent être moins féroces ! Qui lui répondras-tu ? Je pense que tu n'en veux pas. J'aimerais mieux avaler la fiole de laudanum du docteur Aubry que d'aller devant le maire avec ton Savoyard.

Colette s'exprimait avec une sorte d'irritation contenue, sans éclats.

— Tu sais bien que je n'aimerai que l'homme qui aura mon estime, dit doucement Jeanne.

— Tu n'as pas besoin de me le dire, petite sœur, fit l'aînée. Mais qu'est-ce que nous allons devenir ?

— Ah ! voilà !

— Jeanne ajouta, en passant ses bras autour du cou de l'autre :

— A la grâce de Dieu ! Il faut espérer qu'il ne nous abandonnera pas, lui !

— Tâche de trainer les choses en longueur, reprit Colette. Je chercherai des places pour toi et pour moi. Temporise. Moi, je n'ai pas pu. Il fallait opter tantôt et sans remise. Paris est grand ; nous trouverons. Sois sans crainte.

Elle se faisait plus rassurée qu'elle ne l'était.

Une lumière s'alluma aux fenêtres de l'interne.

— Et le voisin, demanda Colette, il t'a répondu ?

— Oui.

— Que dit-il ?

— Qu'il m'aime toujours.

— Tu vois bien qu'il ne faut pas dé-sespérer, ma Jeanne, dit Colette en bai-sant les beaux cheveux de sa sœur. C'est là peut-être qu'est le salut. Tu verras.

La fille de Germaine lui rendit son baiser en murmurant :

— Dieu t'entende !

### XVI

#### Où il est prouvé que les murs ont des oreilles

L'honnête Bidoux était toujours au service de l'héritier de M<sup>me</sup> Chamby.

Mais il était monté en grade. Bidoux et Justine étaient les rois de Montiers. La toute-puissance leur appartenait dans ce domaine délaissé par le maître.

Le Brésilien adorait Paris.

Paris était son centre et la place de l'Opéra, le pôle vers lequel ses aspirations se tournaient comme l'aiguille des boussoles vers le Nord.

Rien ne l'obligeait d'ailleurs à le quitter.

Avec les débris de sa fortune et les quatre ou cinq millions de sa tante, il était en état d'y mener grand train et d'y faire bonne figure, au moins quelques années.

Toujours, s'il avait eu quelque raison, mais Urban Salvador ignorait l'art de décompt et d'équilibrer son budget.

Quoi qu'il en soit, Bidoux n'avait pas réglé ses comptes avec lui et Bidoux possédait la prudence du serpent.

Les semaines passaient et l'héritier ne parlait pas de s'exécuter.

C'était une situation à liquider.

Bidoux y songeait plus d'une fois par jour.

Il devait épouser Justine, c'était convenu, mais il retardait la cérémonie jusqu'au jour du versement des fonds.

Douze mille livres de rentes !

Salvador avait donné sa parole, mais donner la somme, eût été mieux.

Bidoux le pensait et on ne peut pas l'en blâmer.

Le mariage lui souriait assez, mais l'argent lui souriait davantage et, au point où il en était avec l'ancienne femme de chambre de M<sup>me</sup> Chamby, il était

plus pressé d'en finir avec l'héritier que de se mettre en règle avec Justine.

Ce n'était pas qu'il fut inquiet.

Bidoux et Justine s'étaient, comme on dit, gardés à carreau.

Ils tenaient le Brésilien.

Et c'était au point que Bidoux agitait en lui-même, depuis quelques jours, la question de savoir si, en vérité, douze mille livres de rentes étaient une somme dont on dût se contenter.

C'est bon avant la découverte du testament de la dame de Montiers, mais ce testament, Justine le possédait et avec une judiciaire très louable, Bidoux estimait, étant donné les termes du précédent papier, qu'il valait mieux que les rentes convenues.

Justine n'avait point parlé du testament à Urban Salvador.

Elle attendait.

Le Brésilien ignorait donc l'étendue des services que la fine mouche se réservait de lui faire connaître au moment opportun.

Ce testement, une simple feuille de papier timbré, dont M<sup>me</sup> Pescheux, le notaire de Noroy, avait donné le modèle et qu'il s'était étonné à juste titre de ne point retrouver dans les meubles de sa cliente, était en sûreté.

Justine, fine comme l'ambre, l'avait déposé chez son père, le jardinier de Montiers.

Or, cet horticulteur habitait une délicieuse petite maison d'un étage avec quatre fenêtres à grilles de fer et un toit mansardé couvert en ardoises, à l'angle des immenses potagers de Montiers.

Au service des Chamby dans leur villa de Brunoy depuis vingt-cinq ans,

il était venu à Montiers après la vente du domaine par le marquis de Serans à la veuve du commissaire.

C'était un fort brave homme, simple d'esprit, et qu'on eût bien étonné en apprenant quelle vicieuse créature lui devait le jour.

La maisonnette où il demeurait depuis son veuvage qui remontait à sept ans est enfouie sous les verdures des aristochâtes, des clématites et des jasmins de Virginie.

Le bonhomme, pour qui toutes les félicités de la terre se résumaient dans la contemplation de ses forêts d'asperges aux grains rouges, de ses carrés de maïs ou de ses planches de lutte et de ménieries monstrueux, passait des jours entiers, depuis le lever du soleil jusqu'au coucher, dans les jardins du château, entretenus grâce à lui avec un art miraculeux.

Le reste ne l'intéressait guère.

Justine était la seule maîtresse de son logis, où elle avait une chambre qu'elle habitait quand elle voulait.

Quelques jours après la promenade de Jeanne Barfleur et de Servoz aux Tuilleries, vers trois heures de l'après-midi, M<sup>me</sup> Justine, dont les occupations au château étaient fort courtes depuis la mort de sa maîtresse, arriva d'un nonchalant à la maison paternelle.

4 suivre.

Etude de M<sup>me</sup> FONBONNE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21.

D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, expédié et signifié,

M. Jean Crétin, tisseur, demeurant à Lyon, rue Pailleur, 21, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Lyon, du vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

Mme Jeanne-Marie Rollet, épouse dudit M. Crétin, demeurant ci-devant à Lyon, 5, rue Duvy, et actuellement sans domicile ni résidence connus,

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Crétin-Rollet, aux torts et griefs de la femme.

M<sup>me</sup> Fonbonne a occupé dans cette instance pour M. Crétin.

La présente insertion est faite en conformité de l'article 247 paragraphe 3 du Code civil et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du Tribunal civil de Lyon, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-douze.

Pour extrait,

Signé : FONBONNE.

ACCOUCHEUSE  
M<sup>me</sup> Veuve YVERNAT

Boîte du Vieil-Renvers 3 angle de la rue du Docteur et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

LYON

Fient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.

PRIX MODÉRÉS

RÉANTURES de bas en tous genres, coton couleurs 70c, blancs 60c. cours Lafayette, 134, et rue Paul-Bert, 41.

GUÉRISON radicale eten peu de jours, des maladies récentes ou anciennes, par les Cap-sules Quet. — Traitem-ment facile à suivre, même en voyage. — Injection Quet, hygiénique, préser-vatrice et infallible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la ph<sup>e</sup> Quet, rue de la Préfecture, 5. — Pompadou contre les Dardres, d'une très réelle efficacité. Prix : 2 fr. le pot. — On fait des envois.

EN VENTE PARTOUT

## LE THÉ DES MANDARINS

PREMIÈRE QUALITÉ

Boîtes de 500 grammes 8 fr.; de 250 grammes 4 fr. 50; de 125 grammes 2 fr. 50 et de 50 grammes 1 fr.

Dépôt Général et Vente en Gros : PETITS DOCKS DU COMMERCE, rue Confort, 12, LYON

DÉPOTS A LYON : chez MM. VERZIER, place Carnot, 10; ROUSSET, rue des Archers, 4; GRANGE, rue Servient, 4; ALLEX, cours de la Liberté, 68; VARLOT, rue Romarin, 3; SALLOT, rue Molière, 16; DEVAUX, rue Gentil, 12; COLOMB, cours Morand, 22; ESPARVIER, rue St-Jean, 41; Georges MILLE, rue d'Algérie, 22; BOYREL, place St-Vincent, 4; VÉRSET, quai de Bondy, 17; JULLIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4; PRIMPIED, place Croix-Rousse, 6; DUSSEURT, cours Lafayette, 14; Boucle, 1; Veuve REBOUILLOUD, cours Vitton, 72. — A VILLEURBANNE : chez M. PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. — A SAINT-ETIENNE : ESSERTEL, 11, place Fourneyron; FOUGEROUSE, rue Gambetta, 33. — A GRENOBLE : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée; GENTY (Epicerie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave. — A BOURG : Lucien GARCON, 11 et 13, rue du Faubourg-Saint-Nicolas. — A MACON : LABRUYERE, rue Philibert-Laguiche. — A TRÉVOUX : MAZUIR,

ru de l'Hôtel-de-Ville. — A CHALON-SUR-SAÔNE : VERNIAUD (Epicerie Centrale), place de l'Hôtel-de-Ville.

DÉPOTS A LYON : chez MM. VERZIER, place Carnot, 10; ROUSSET, rue des Archers, 4; GRANGE, rue Servient, 4; ALLEX, cours de la Liberté, 68; VARLOT, rue Romarin, 3; SALLOT, rue Molière, 16; DEVAUX, rue Gentil, 12; COLOMB, cours Morand, 22; ESPARVIER, rue St-Jean, 41; Georges MILLE, rue d'Algérie, 22; BOYREL, place St-Vincent, 4; VÉRSET, quai de Bondy, 17; JULLIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4; PRIMPIED, place Croix-Rousse, 6; DUSSEURT, cours Lafayette, 14; Boucle, 1; Veuve REBOUILLOUD, cours Vitton, 72. — A VILLEURBANNE : chez M. PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. — A SAINT-ETIENNE : ESSERTEL, 11, place Fourneyron; FOUGEROUSE, rue Gambetta, 33. — A GRENOBLE : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée; GENTY (Epicerie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave. — A BOURG : Lucien GARCON, 11 et 13, rue du Faubourg-Saint-Nicolas. — A MACON : LABRUYERE, rue Philibert-Laguiche. — A TRÉVOUX : MAZUIR,

ru de l'Hôtel-de-Ville. — A CHALON-SUR-SAÔNE : VERNIAUD (Epicerie Centrale), place de l'Hôtel-de-Ville.

DÉPOTS A LYON : chez MM. VERZIER, place Carnot, 10; ROUSSET, rue des Archers, 4; GRANGE, rue Servient, 4; ALLEX, cours de la Liberté, 68; VARLOT, rue Romarin, 3; SALLOT, rue Molière, 16; DEVAUX, rue Gentil, 12; COLOMB, cours Morand, 22; ESPARVIER, rue St-Jean, 41; Georges MILLE, rue d'Algérie, 22; BOYREL, place St-Vincent, 4; VÉRSET, quai de Bondy, 17; JULLIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4; PRIMPIED, place Croix-Rousse, 6; DUSSEURT, cours Lafayette, 14; Boucle, 1; Veuve REBOUILLOUD, cours Vitton, 72. — A VILLEURBANNE : chez M. PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20. — A SAINT-ETIENNE : ESSERTEL, 11, place Fourneyron; FOUGEROUSE, rue Gambetta, 33. — A GRENOBLE : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée; GENTY (Epicerie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave. — A BOURG : Lucien GARCON, 11 et 13, rue du Faubourg-Saint-Nicolas. — A MACON : LABRUYERE, rue Philibert-Laguiche. — A TRÉVOUX : MAZUIR,

ru de l'Hôtel-de-Ville. — A CHALON-SUR-SAÔNE : VERNIAUD (Epicerie Centrale), place de l'Hôtel-de-Ville.

DÉPOTS A LYON : chez MM. VERZIER, place Carnot, 10; ROUSSET, rue des Archers, 4; GRANGE, rue Servient, 4; ALLEX, cours de la Liberté, 68; VARLOT, rue Romarin, 3; SALLOT, rue Molière, 16; DEVAUX, rue Gentil, 12; COLOMB, cours Morand, 22; ESPARVIER, rue St-Jean, 41; Georges MILLE, rue d'Algérie, 22; BOYREL, place St-Vincent, 4; VÉRSET, quai de Bondy, 17; JULLIAND, rue du Marché-de-Vaise, 4; PRIMPIED, place Croix-Rousse, 6; DUSSEURT, cours Lafayette, 14; Boucle, 1; Veuve REBOUILLOUD, cours Vitton, 72. — A VILLEURBANNE : chez M. PAY